

<b>ENGAGEMENT FINANCIER DU DIRECTEUR DE RECHERCHE</b>
---

Je soussigné, m'engage, si mon étudiant \_\_\_\_\_ obtient une bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine, à verser la contribution exigée de la part du directeur, soit 8 500\$ (2<sup>e</sup> cycle), 10 000\$ (3<sup>e</sup> cycle) 18 750\$ (postdoctorat), ou 2 500\$ (2<sup>e</sup> cycle ou 3<sup>e</sup> cycle/MD) et ce, pour la durée entière de l'octroi de la bourse.

À cette fin, j'autorise la Direction de la recherche à prélever sur mon code budgétaire \_\_\_\_\_ la somme ci-haut mentionnée selon le cycle d'études de mon étudiant.

Les montants minimaux de la politique sont établis selon les montants de la bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine, qui sont fixés pour l'année 2017-2018 à :

Niveau	Montant de la bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine	Part minimale du directeur de recherche
Maîtrise	8 500\$	8 500\$
Doctorat	10 000\$	10 000\$
Postdoctorat	18 750\$	18 750\$
MSc/PhD/MD	2 500\$	2 500\$

Signature du directeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*Pour les candidats MSc/MD ou PhD/MD :*

Signature du directeur de programme : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_